

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix – Travail – Patrie  
 =====  
 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
 SECONDAIRES  
 =====  
 SECRETARIAT GENERAL  
 =====  
 DIRECTION DES RESSOURCES  
 FINANCIERES ET MATERIELLES  
 =====  
 SOUS DIRECTION DU BUDGET  
 =====  
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS  
 =====  
 BUREAU DES APPELS D'OFFRES  
 =====

REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace – Work – Fatherland  
 =====  
 MINISTRY OF SECONDARY  
 EDUCATION  
 =====  
 SECRETARIAT GENERAL  
 =====  
 DEPARTMENT OF FINANCIAL  
 AND MATERIAL RESOURCES  
 =====  
 SUB DEPARTMENT OF BUDGET  
 =====  
 SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS  
 =====  
 TENDER OFFICE  
 =====

DECISION N° 628/22 /D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG/DU 2.8 SEPT 2022

Portant attribution de quatre (04) Lettres-Commandes au Ministère des Enseignements Secondaires

**Madame le Ministre des Enseignements Secondaires.**

- Vu La loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu Le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu Le décret n°22018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu La circulaire n°0000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et les autres entités publiques pour l'exercice 2022;
- Vu L'autorisation de gré à gré N°001944/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE3/MT du 04 Mai 2022 , actualisé par la Lettre N°004032/L/MINMAP/SG/DGMI/DGBES/CE3/MT du 22 Août 2022 ;
- Vu La Consultation de gré à gré N°03/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2022 du 22 Août 2022 ;
- Vu la proposition d'attribution n°075/ CIPM/MINESEC /2022 du 26 Septembre 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Enseignements Secondaires.

**DECIDE**

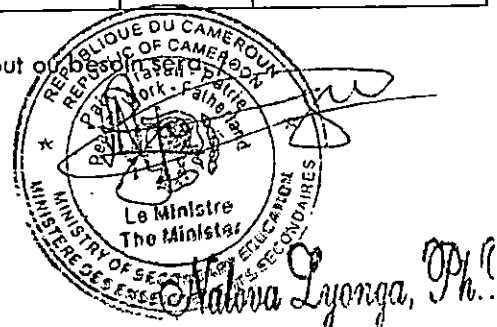
**Article 1<sup>er</sup> :** Les entreprises ci-après désignées sont attributaires des Lettre-Commandes relatives à la Consultation N°03/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2022 du 22 Août 2022 pour le remplacement des prestataires défaillants relatifs aux Travaux de Construction des Blocs de deux (02) Salles de Classes dans certains Etablissements Secondaires de l'Extrême-Nord en quatre (04) lots de la manière suivante :

DC	LOT N°	OBJETS	ATTRIBUTAIRES	MONTANTS en FCFA TTC	DELAI (JOURS)	FINANCEMENT
03	01	Construction d'un bloc de deux salles de classe au Lycée d'OULARGO.	ETS LA FOURGERE	13 100 000	90	BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) DU MINESEC
	02	Construction d'un bloc de deux salles de classe au Lycée de WERFEO-WIBINA.	ETS NEIMA	21 999 364	90	
	03	Construction d'un bloc de deux salles de classe au CES DE BOUZAR.	ETS SAB	19 095 383	90	
	04	Construction d'un bloc de deux salles de classe au CES DE GOBIO.	ETS MBX HORIZON	15 095 559	90	

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**AMPLIATIONS :**

- MINMAP;
- ARMP/JDM ;
- Président CIPM ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives ;
- Intéressés.


  
 REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 REPUBLIC OF CAMEROON  
 Paix - Travail - Patrie  
 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  
 Le Ministre  
 The Minister  
*Malina Lyonga, Ph.D.*